

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 03/01/2025 - 116 - 2008 B 00216 - 480 018 126 - AD SERVICES

AD SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 101.500 euros
Siège social : 1, avenue Marne et Gondoire
77600 BUSSY-SAINT-MARTIN
480 018 126 RCS MEAUX

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre,

Monsieur Firmino DA SILVA (« L'Associé Unique »),

propriétaire de la totalité des 10.150 actions composant le capital social de la société AD SERVICES (la « Société »),

Associé Unique et Président de la société AD SERVICES,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination de Madame Paula MIRANDA ALVES en qualité de Directrice Générale,
- Modifications statutaires,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique,

décide de nommer à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, en qualité de Directrice Générale de la Société :

Madame Paula MIRANDA ALVES, née le 13 juillet 1973 à Penajoia – Lamego (Portugal), de nationalité portugaise, demeurant 15 chemin du Châtelet à Conches-sur-Gondoire (77600).

Conformément aux statuts, elle assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle sera investie dans les limites légales et statutaires des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Elle percevra une rémunération dont le montant sera fixé ultérieurement et sera remboursée de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

Madame Paula MIRANDA ALVES intervient aux présentes pour accepter les fonctions de Directrice Générale de la Société.

Paraphe PMA	DS FFDS
-----------------------	-------------------

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique,

décide de modifier le paragraphe E de l'article 16 des statuts comme suit :

« E. Pouvoirs du Directeur Général (ou Directeur Général Délégué).

Le Directeur Général (ou Directeur Général Délégué) dispose des mêmes pouvoirs que le Président, notamment du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

En cas de décès, démission, ou révocation du Président, le Directeur Général (ou Directeur Général Délégué) deviendra automatiquement Président. »

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique,

donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et Madame Paula MIRANDA ALVES qui reconnaissent que :

- le présent procès-verbal est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en place par DOCUSIGN garantissant le lien entre chaque signature avec le contrat auquel elle s'attache, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil ;
- le présent procès-verbal a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra leur être valablement opposé.

Monsieur Firmino DA SILVA
Président et Associé Unique

DocuSigned by:
Firmino FREIRE DA SILVA
285FA7A35FF84B0...

Madame Paula MIRANDA ALVES

Signé par :
Paula MIRANDA ALVES
E98525CEC28A42B...